COLL. 8°
468
1945-1à12

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000591139

Coll. 8°
468
1945-4

ovo 1147 605

PARTI
RÉPUBLICAIN RADICAL et RADICAL-SOCIALISTE
SIÈGE : 1, PLACE DE VALOIS, PARIS (Ier)

RÉSOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE
36e CONGRÈS DU PARTI
tenu à Paris

les 20, 21, 22 et 23 Août 1945

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll. 8° 468 (1945-4)

COMITÉ RÉPUBLICAIN
RADICAL et RADICAL-SOCIALISTE
(Edouard ANDRIEU) D'ALBI

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

147382

Siège : 1, Place de Valois — PARIS-1er

RÉSOLUTIONS

adoptées par le 36e Congrès du Parti tenu à Paris les 20, 21, 22 et 23 août 1945

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

ORDRE DU JOUR

présenté par M. Paul AUXIONNAZ,

Membre de l'Assemblée Consultative Provisoire, Rapporteur.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Le Parti exhorte le peuple français à répondre « non » aux deux questions qui lui seront posées le 21 octobre prochain, tout en déplorant que leur libellé ait été rédigé en termes aussi obscurs et imprécis. L'opposition de principe du Parti à tout referendum qui prend inévitablement le caractère d'un plébiscite reste entière.

Il regrette enfin que le gouvernement provisoire de la République se soit cru habilité à imposer au pays un mode de scrutin repoussé par tous les partis, et qui rendra malaisé à tant de citoyens et de citoyennes l'exercice de leur droit de suffrage.

Le Parti républicain radical et radical-socialiste fait appel à tous les Français pour qu'ils se joignent à lui. La France n'oublie pas qu'il fut le meilleur artisan de ce magnifique essor national et humain qui a marqué l'histoire de la Troisième République.

Le Parti républicain radical et radical-socialiste, fidèle à sa tradition républicaine et fort des enseignements de l'histoire politique française, affirme avant tout sa volonté d'assurer le prompt et total rétablissement de la légalité républicaine, dans la métropole comme dans les territoires d'outre-mer, et d'abroger les lois antidémocratiques du gouvernement de l'ex-maréchal Pétain. Cette légalité devra être étendue intégralement et sans délai aux départements d'Alsace-Lorraine, enfin rendus à la mère patrie.

La libération de la République ne sera pas parfaite tant que les libertés fondamentales n'auront pas été rendues au peuple français : plein exercice de la souveraineté populaire, *habeas corpus*, garantie de la personne humaine, libertés d'expression et de la presse, liberté des activités productrices. Un régime de liberté ne saurait comporter tant de règlements arbitraires, tant de pratiques administratives, policières et militaires qui irritent chaque jour plus violemment le peuple français.

En supprimant tant de textes touffus et impénétrables, en élaguant tant de services publics inutiles ou parasitaires, il sera possible de comprimer

les dépenses publiques et de rendre à la production nationale les cerve et les bras dont elle a un si pressant besoin.

L'action des pouvoirs publics doit non point établir des contrai chaque jour plus lourdes, mais au contraire assurer la totale émancipat de l'homme et du producteur de toutes les entraves, qu'elles soient fait de l'autorité publique ou de forces économiques et sociales prive

Le Parti considère que s'excluent eux-mêmes de la communauté ré blicaine ceux qui n'admettent pas que la meilleure garantie de la libe de conscience réside dans l'indépendance spirituelle de l'Etat, dans neutralité religieuse de son action, et dans la laïcité de ses institutio et de son école.

Persuadé qu'une Assemblée unique risquerait soit de conduire, com naguère, à des aventures où sombreraient nos libertés et la paix intérieu soit de faire durer le régime de fait actuel, le Parti considère que la meille et la plus sûre base de départ pour la rénovation constitutionnelle s'impose est la convocation de deux Assemblées élues. L'une devra élue au suffrage universel direct. L'autre, émanation du suffrage unive indirect, assurera une représentation plus équitable des grandes villes des départements très peuplés, que l'ancien Sénat ; elle restera le gr conseil des communes de France, mais sa volonté ne pourra s'oppose celle par deux fois exprimée de la Chambre élue par le suffrage unive direct.

La stabilité ministérielle sera maintenue par la formation de major cohérentes et fortes, ainsi que par la pratique de la dissolution.

Le rétablissement de la souveraineté populaire va de pair avec la re tution aux conseils généraux, aux conseils municipaux, de leurs franch et le rétablissement des pouvoirs des maires de nos communes. Leur tâ sera allégée par la prise en charge par l'Etat de tant de dépenses loc qui normalement lui incombent.

VŒU SUR LA RECONSTRUCTION

présenté par M. Jeannin (Calvados).

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste,

Considérant l'importance vitale, pour l'ensemble de la nation, du p blème de la reconstruction et de celui des sinistrés en général,

Décide de soumettre cette question à sa commission de politique é nomique et financière, charge celle-ci de l'étudier d'urgence et d'éta un rapport qui sera soumis au comité exécutif dans une de ses premiè réunions,

Adopte, dès maintenant, le principe de la réparation intégrale p par la loi républicaine de 1919,

Demande instamment au ministre de la Reconstruction de met tout en œuvre pour que soient tenues les promesses que lui et ses délég ont faites à maintes reprises de reloger avant l'hiver, de façon accepta les sinistrés qui vivent encore actuellement dans des conditions lamentab

A cet effet, de hâter la livraison et le montage de baraquements réparation des maisons réparables, soit à titre provisoire, soit même titre définitif, et par raison d'économie dans la mesure où cela sera p sible, en donnant aux départements les plus sinistrés une priorité p l'affectation des matériaux de construction : ciment, bois et ardo notamment.

MOTION SUR LA RADIODIFFUSION ET LE CINÉMA

présentée par Mlle Rose MAURICE,
Secrétaire du Bureau du Comité Exécutif.

1° La commission réclame le rattachement de la Direction générale de la Radiodiffusion nationale au ministère des P. T. T., sous la réserve des droits d'émission du ministère de l'Information ;

2° L'égalité, c'est-à-dire la juste répartition des ondes entre les différents partis politiques et les grands mouvements représentant l'opinion française ;

3° Le regroupement de tous les services de la radiodiffusion dans une Maison de la Radio ;

4° Le maintien à l'Etat de la propriété des réseaux de radiodiffusion avec, sur le plan des programmes artistiques, la faculté de concession par l'Etat à titre précaire à l'exploitation privée ;

5° La création d'un conseil supérieur de la radiodiffusion sur la base tripartite : Etat, auditeurs, techniciens ; avec commission permanente assurant le respect du principe de l'égalité dans l'ordre politique et démocratique ;

6° Le rétablissement de la liberté dans l'exploitation de toutes les branches du cinéma ;

La suppression totale de toutes les subventions accordées aux producteurs et aux différents organismes ;

Le rétablissement de la liberté pour les actualités cinématographiques.

La suppression de tous les organismes créés par le gouvernement Pétain sous l'inspiration et le contrôle allemands ;

La faculté de soutien par l'Etat aux producteurs des films terminés et exportés ;

Le développement du système en vigueur avant 1940 concernant le cinéma d'éducation et d'instruction.

LA POLITIQUE ÉCOMIQUE ET FINANCIÈRE

CONCLUSIONS DU RAPPORT

de M. Georges LAFFARGUE,
Secrétaire du Bureau du Comité Exécutif.

Le Congrès, considérant l'ampleur sans précédent des difficultés économiques de la France qui, tributaire dès avant 1939 de l'étranger pour une part importante de ses besoins, a subi pendant cinq années des destructions de toute sorte et des pillages systématiquement organisés ; consi-

dérant qu'en raison du développement récent de la production des moyen et grandes nations, notre pays, pour reprendre sa place dans le mon doit non seulement atteindre mais dépasser largement le niveau de s activité à la veille de la auerre,

Demande :

Sur le plan international, que la France, deux fois champ de bata en trente ans, fasse valoir des revendications matérielles précises et qu'e obtienne de ses Alliés des matières premières, de l'outillage et du cré et les réparations auxquelles elle a droit.

Sur le plan impérial, que soit entreprise sans tarder une politique mise en valeur de nos colonies à l'échelle de leurs possibilités qui élimi méthodiquement tout ce qui paralyse leur essor et porte l'accent sur formation des cadres et la sauvegarde des élites coloniales.

Sur le plan intérieur, qu'une hiérarchie soit instituée dans les effo et que les questions vitales soient par priorité abordées et résolues : problè de l'énergie et des transports qui conditionne toute la reprise économiqu abaissement de nos prix de revient par la réforme du système fiscal, p la rénovation de l'outillage, par une organisation des salaires diversifi la rémunération suivant le travail accompli ; décentralisation de no système industriel pour des raisons d'ordre militaire, de salubrité d'hygiène, de mieux être physique et moral. Il faut également, en premi urgence, réduire les frais généraux de la nation en revisant les postes cr depuis 1940 et en supprimant les organismes inutiles, tels les comi d'organisation.

En ce qui concerne la structure future de notre économie, le Cong refuse de se laisser enfermer dans le dilemme du vieux libéralisme ou dirigisme.

Le libéralisme a commis des erreurs, mais il n'y a pas lieu pour aut de bouleverser toute notre organisation économique bâtie sur le pro le risque et l'initiative individuelle, pour remettre à la charge de l'E le soin de tout ordonner et de tout prévoir.

A l'égard des services d'intérêt public, plutôt que de procéder à nationalisations onéreuses pour la collectivité, le Congrès affirme sa p férence pour des solutions plus souples et financièrement plus saines, t la régie coopérative, dotée d'une complète autonomie administrative commerciale vis-à-vis de l'Etat, mais fondée par lui et gérée conjointem par ses représentants et ceux des usagers. A l'égard du secteur privé, estime que l'Etat a la charge d'orienter l'économie sans supprimer la li concurrence. S'il incombe aux Pouvoirs Publics de limiter les conc trations d'entreprises, notamment de supprimer les holdings et de contrô les cartels, ils doivent également savoir borner leur intervention et libé notre économie du dirigisme qui l'étouffe.

La coordination des efforts sera assurée par un grand Ministère l'Economie Nationale dont relèveront tous les ministères intéressés. Conseil National doit reprendre vie et développer son action. De vérita ambassades économiques, accréditées en premanence à l'étranger, fa teront notre expansion.

Fidèle à la doctrine traditionnelle du Parti, plus que jamais confirm par les faits, le Congrès tient à souligner qu'il n'y a pas de politique éco mique possible si la monnaie n'est pas stable et qu'il n'y a pas de mon stable si les finances ne sont pas saines.

L'assainissement des finances lui-même ne saurait être le fait de l'im sur le capital qui risque de rendre plus difficile le problème à résou Il est lié au redressement de l'économie, source de rentrées budgéta normale. Ce redressement implique l'unification et l'amélioration du s tème fiscal; la conjugaison de la politique des salaires et de celle des pr

la sauvegarde de l'épargne, actuellement laminée par la hausse du coût de la vie ; la reconstitution des élites.

La prospérité de la France, en définitive, est liée à son travail lequel ne vaut que s'il a pour moteur le profit, récompense de l'effort et du risque, et pour sécurité les garanties de l'épargne. La liberté conditionne les résultats à attendre et, au sortir d'une période de contraintes et de servitudes, le Parti l'aidera à prendre sa revanche.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

ORDRES DU JOUR

présentés par M. Jacques KAYSER,
Vice-Président du Bureau du Comité Exécutif, Rapporteur.

I

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste salue avec enthousiasme la victoire des nations unies contre la plus atroce tyrannie que le monde ait connue et affirme sa conviction que la coalition des peuples qui a gagné la guerre aura, par sa cohésion inébranlable, assurer la défense de la paix.

Condamnant toutes les formes de l'isolement, il demande que la politique extérieure de la France s'exerce dans le cadre de la solidarité et de la justice internationales.

Il regrette l'absence de la France de certaines conférences diplomatiques et souhaite qu'une telle situation ne se reproduise plus. Il considère avec le général de Gaulle que la France ne saurait être liée par des décisions qui auraient été prises en dehors d'elle.

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste, fidèle à l'esprit et aux principes du protocole de Genève, œuvre d'un de ses chefs, le président Herriot, s'engage à lutter pour faire triompher sa politique traditionnelle d'organisation de la paix et d'accord avec toutes les nations pacifiques et démocratiques qui doivent obtenir la reconnaissance de leur égalité devant les nécessités de la paix.

Il donne son adhésion à la charte de San-Francisco qui implique, d'une part, une solidarité avec toutes les nations libérées de l'oppression nazie et qui sont les amies naturelles de la France, et, d'autre part, l'accord avec l'Empire britannique, les Etats-Unis, l'U. R. S. S. et la Chine, prises individuellement et collectivement.

A cet effet, il souhaite :

1° Qu'un pacte soit conclu avec la Grande-Bretagne amie qui élimine les incidents locaux, repose sur une même conception de la sécurité européenne et mondiale et exprime non seulement des rapports de puissances et d'intérêts, mais encore une solidarité permanente et créatrice ;

2° Qu'avec les Etats-Unis les conversations directes engagées entre le général de Gaulle et le président Truman aboutissent à des résultats positifs, notamment sur le plan économique, et accentuent le rapprochement entre deux peuples également épris de liberté ;

3° Qu'à la faveur du pacte franco-soviétique, l'un des fondements

acquis de la sécurité française, se développent dans tous les domai les relations entre les deux peuples.

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste a examiné particu rement le problème de l'Allemagne et la situation en Extrême-Orient

Pour l'Allemagne, il a abouti aux conclusions suivantes :

Les nations unies doivent imposer à l'Allemagne des garanties physiq territoriales, politiques et économiques qui détruisent le militarisme le national-socialisme et en empêchent la reconstitution ; qui exclu toute souveraineté allemande et assurent la présence armée de la Fra et de ses alliés sur la rive gauche du Rhin et sur les têtes de pont sur rive droite ; qui interdisent toute fabrication de guerre et toute auta en Allemagne et fassent bénéficier les autres nations des richesses produ par le sous-sol, le sol et le travail allemands ; enfin qui soustraient à l'é nomie allemande la production et la fabrication de la vallée du Rh y compris le bassin rhéno-westphalien, et incorporent la Sarre dans l'é nomie française.

Le Congrès se prononce contre toute politique qui favoriserait l'un allemande sous l'éguide prussienne. Il souhaite qu'une solide unité de v entre alliés préside à l'administration des territoires occupés et que les pu sances occupantes s'accordent sur les méthodes à appliquer dans le tra ment de l'Allemagne.

Il demande que la France reçoive, en application d'un plan géné étendu à tous les Etats victimes à diverses reprises de l'agression et l'occupation allemandes, de légitimes réparations, principalement en nat et en main-d'œuvre.

Enfin, il réclame dans le plus bref délai le châtiment impitoyable tous les criminels de guerre.

Pour l'Extrême-Orient, le Congrès a manifesté sa conviction que France, appelée à participer aux actes de capitulation du Japon, s présente dans les négociations qui fixeront le statut de ces régions elle a de si importants intérêts à défendre. Il salue avec une profon émotion la libération de l'Indochine qui consacre le retour à la Fra de son empire colonial intégral.

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste, considérant le pro gieux développement de l'aviation et la mise en œuvre de nouveaux p cédés terrifiants de destruction, reconnaît le caractère largement inter tional de tous les problèmes de sécurité auxquels des mesures ou organisations unilatérales n'apportent plus de solutions suffisantes. conséquence, il se prononce contre les sphères d'influence, les passa et les bases réservées et recommande la création de bases internationa

Considérant par ailleurs le caractère international des entrepr fascistes et nazies et leurs tentatives — dont certaines n'ont point enc pris fin — de détruire les Etats par l'intérieur, il appelle à une vigila redoublée contre toutes les survivances de ces régimes écrasés et con tous les agents de la Ve colonne. Il demande la rupture des relations a le franquisme espagnol.

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste considère que la politi extérieure dont il vient de tracer les grandes lignes ne saurait être me à bien que par un personnel diplomatique à la fois compétent, expérim et sincèrement démocratique et qui n'ait pas participé à la politique vich soise de collaboration avec l'Allemagne.

Il considère aussi que le succès de cette politique dépend essentiellem de la vitalité française, de sa cohésion, de son effort au travail, de sa veur démocratique.

Il est convaincu qu'une France qui aura su se créer les conditions mor et matérielles de sa puissance saura renforcer durablement, dans l'int supérieur de la paix, l'union indispensable de tous les peuples libre travers le monde.

II

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste émet le vœu que soient rapidement réglés, dans un esprit de compréhension mutuelle, tous les différends franco-italiens.

Sur le plan métropolitain.

1° Que l'Italie renforce son action en vue de réparer toutes les destructions causées par elle sur les territoires français et donne des preuves tangibles de sa volonté non réticente d'effacer le souvenir du coup de poignard de juin 1940.

2° Que soient définitivement résolues toutes les questions de fixation de frontières entre les deux pays dans le respect du droit des gens et avec la volonté d'éviter à l'avenir toutes possibilités d'incidents entre les deux pays, fixant en particulier le tracé de la frontière sur la ligne des crêtes.

Sur le plan de la France d'outre-mer.

L'Italie ayant officiellement et définitivement renoncé aux conventions de 1896, qui mettaient une hypothèque sur la Tunisie, il est urgent de procéder à une discrimination sage et humaine pour extirper de la Tunisie toute italianité et permettre aux Italiens respectueux des lois de l'hospitalité de retrouver dans le droit commun un climat qui leur assure une sécurité totale et les associe à la prospérité économique du pays.

MOTION SUR LA TUNISIE ET LE MAROC

présentée par M. Eyraud (Maroc) et M. Karila (Tunisie).

Le Parti radical et radical-socialiste salue avec émotion et reconnaissance le courage, le dévouement et le sacrifice des troupes nord-africaines dont la part a été si grande dans la libération du pays et dans la victoire des démocraties.

Il salue l'œuvre constructive admirable de tous les pionniers français qui, dans tous les domaines de l'activité, ont fait la prospérité et la grandeur des deux protectorats.

Le Parti républicain radical et radical-socialiste se félicite de constater que le vœu émis par son congrès à Toulouse, en 1932, s'est réalisé et qu'ainsi les Français du Maroc et de Tunisie auront leurs représentants au Parlement français.

Il estime que l'exercice de ce droit ne saurait s'effectuer sans le rétablissement dans les deux protectorats de la légalité républicaine et des libertés démocratiques.

Il proclame la nécessité, d'une part, d'une union sincère et réelle du peuple de France et des populations du Maroc et de la Tunisie, et, d'autre part, de la sauvegarde de toutes les aspirations légitimes et du maintien de l'autorité et du prestige de la République Française dans les deux protectorats.

Considérant le magnifique effort de guerre fourni par les deux protectorats, les destructions résultant de la campagne de Tunisie, la situation

précaire qui en est résultée et qui s'est trouvée aggravée par plusieurs années de sécheresse ;

Affirme la nécessité d'une reprise immédiate de l'économie la plus libérale comportant, en particulier, l'intensification de la production et la restauration des échanges par la mise à la disposition des deux protectorats des moyens de transports maritimes, terrestres et aériens indispensables.

Enfin, le Parti demande que, par des réformes judicieuses et hardies notamment dans le domaine de la justice, de l'enseignement, des lois sociales, de l'hygiène et par un meilleur fonctionnement de l'état civil indigène, les populations tunisiennes et marocaines soient appelées à bénéficier de conditions de vie toujours meilleures et à participer plus intimement à la gestion des affaires publiques.

LA POLITIQUE SOCIALE

CONCLUSIONS DES RAPPORTS

de M. Hubert Couquet,

Vice-Président du Bureau du Comité Exécutif

et Mme Marianne Verger,

Membre de l'Assemblée Consultative Provisoire.

I

Conclusions de M. Hubert Couquet sur Les Travailleurs l'Entraide sociale.

Le Parti radical-socialiste, qui a œuvré avec tous les partis de progrès en vue d'améliorer le sort des classes laborieuses, entend rester à l'avant-garde de l'action sociale et lui apporter l'expérience sans laquelle les efforts les plus généreux risquent de rester stériles.

Il déclare que le premier but à atteindre est de sauver la race, de nourrir et de vêtir le peuple de France, et de le mettre en mesure de travailler pour le mieux être de tous.

Associé à toutes les grandes réformes du passé, le Parti est favorable à toute mesure tendant à assurer l'avancement matériel et moral de l'individu. Il insiste sur l'effort considérable qui doit être entrepris pour développer l'éducation des classes laborieuses et donner à tous le droit au savoir technique.

En ce qui concerne les relations du capital et du travail, fidèle à la doctrine de Waldeck-Rousseau, il reconnaît l'intangibilité des droits de la propriété privée et souhaite la diffusion de celle-ci, récompense des efforts et du mérite de l'homme. Mais il s'oppose au mauvais emploi et aux abus du capital dont il faut contrôler l'usage, sous peine de laisser les trusts et les puissances d'argent opprimer des citoyens théoriquement affranchis.

Dans cet esprit, il approuve la création des comités sociaux d'entreprise qui associeront la classe ouvrière à l'activité des exploitations, à condition que l'expérience soit conduite avec bonne foi de part et d'autre, et que l'initiative du chef d'entreprise responsable n'en soit point entravée

Il souhaite que le syndicalisme ouvrier soit puissant, sans dégénérer en Etat dans l'Etat ; qu'il se soumette à la discipline indispensable à l'efficacité de son action ; qu'il soit libre, représentant l'ensemble des travailleurs et discutant d'égal à égal avec le patron.

Il dénonce l'insuffisance de la rémunération ouvrière et, devant la menace du cycle infernal des salaires et des prix, il rappelle que la seule solution valable est de juguler la hausse du coût de la vie. Il demande une politique d'habitat de grande envergure susceptible d'apporter une amélioration sérieuse et durable à la condition des travailleurs et il propose un plan de construction d'habitations populaires faisant un large appel à l'initiative privée, contrôlée par les services compétents et aidée par l'Etat.

En vue de parer à l'insuffisance de notre main-d'œuvre, il estime nécessaire d'attirer les travailleurs étrangers et de poursuivre à l'égard des éléments sains une politique d'assimilation ; d'utiliser, en particulier pour les besognes pénibles ou dangereuses, les prisonniers allemands qui répareront ainsi partiellement les maux qu'ils ont contribué à nous infliger.

Mais il importe en première ligne de protéger et de soutenir les travailleurs français, notamment de reclasser par des institutions appropriées les déportés et les prisonniers qui reviennent parmi nous. Il faut renforcer l'inspection du travail ; perfectionner les assurances sociales dont le fonctionnement actuel décourage les assujettis; se rallier aux projets d'organisation de la sécurité sociale à la condition que leur exécution s'accompagne de la ferme volonté d'éliminer les abus et de réaliser un progrès réel. Il serait cependant dangereux de supprimer des organismes qui ont fait leurs preuves, tels les mutuelles, et de concentrer entre les mains d'un organisme unique les quelque cent milliards perçus chaque année au titre de la sécurité sociale.

Un plan de solidarité et d'entraide nationale adapté aux conditions propres à notre pays doit organiser une protection vigilante contre les à-coups de l'existence, mais conserver une assez grande souplesse pour qu'y bénéficient d'une place préférentielle les véritables volontaires de l'esprit de prévoyance.

Affirmant son idéal de justice et de solidarité, le Congrès demande au gouvernement de maintenir la petite et moyenne industrie, le petit et moyen commerce, l'artisanat, l'agriculture familiale ; de rendre le plus tôt possible à tout Français la liberté de choisir son métier ; de développer l'aide à la famille et de simplifier la paperasserie et les formalités administratives.

Soucieux de construire pierre à pierre l'édifice républicain, il développera hardiment son action sans laisser toucher, par des perfectionnements théoriques et aventurés, aux réalisations acquises.

II

Conclusions de Mme Marianne Verger sur le Problème démographique et la Protection contre les fléaux physiques et sociaux.

Le Congrès rappelle que le Parti radical-socialiste, de 1875 à 1936, a été le seul levier législatif et que c'est à sa persévérance que sont dues les grandes lois sociales.

Il déclare que les réalisations sociales du Parti, inspirées d'un esprit de logique et de mesure, ont été faites en dehors de la lutte de classes et de l'asservissement au capital.

Il estime qu'un grand ministère d'action sociale devrait être créé, permettant de traiter les problèmes humains sur la base de deux grands principes : obligation du travail, droit à la vie dans une société juste.

Constatant que la population de la France est en inquiétante régressio le Congrès proclame que le problème démographique conditionne to les autres.

Une politique de repopulation (complétée par une politique d'imm grations et de naturalisations) ne sera possible que si sont prises tout d'abo des mesures de reconstruction nationale capables d'assurer un foyer a nouveaux ménages.

Pour favoriser la formation des familles, il faut aussi procéder à u revision des devoirs moraux du citoyen, respecter la famille et honor la vieillesse, adapter le prêt au mariage aux diverses formes d'activi citadines et rurales, pratiquer une politique du logement sain à bon march donner des allocations pré-natales et familiales, consentir un allègeme de la fiscalité en faveur des familles nombreuses, assurer l'égalité juridiq de la puissance paternelle entre les deux parents, réprimer sévèreme l'avortement en inculpant le complice.

Pour la mère, le Congrès réclame la déclaration précoce de la grosses le développement des consultations pré-natales, un repos de huit semain avant et après l'accouchement, la création de maisons maternelles, l'égali des droits de la femme mariée ou non mariée.

Pour l'enfant, il estime indispensable de lutter contre la mortali infantile, de créer des œuvres de protection de l'enfance, de réorganis l'Assistance publique, de réaliser un régime d'égalité entre les enfan nés du mariage et hors du mariage, d'assurer la recherche de la paterni

Le Congrès proclame enfin que la lutte contre les fléaux physiqu et sociaux conditionne le problème démographique. Dans ce domai il importe d'accorder une aide efficace à la recherche scientifique, de mett en application le carnet individuel de santé décidé par Marc Rucart, d'inte sifier la lutte contre les maladies vénériennes, le cancer, l'alcoolisme, prostitution et la tuberculose, de perfectionner la médecine du trava d'incorporer l'assistance dans un grand système de sécurité sociale.

Dans cette lutte, l'organisation des loisirs et les questions d'urbanism doivent faire l'objet d'un plan des Pouvoirs publics.

En matière d'enseignement, le Congrès se prononce pour le mainti de la laïcité, l'égalité des enfants devant l'instruction, la revision des pr grammes d'enseignement, le développement de l'inspection médicale da les écoles et la création de centres d'orientation. Il préconise toutes mesur destinées à venir en aide à l'enfance déficiente ou coupable.

Par ces diverses réformes, le Parti radical-socialiste continuera tradition, en donnant à la France la Charte de sécurité intérieure qui fe d'elle le guide des Nations dans la recherche du bien-être et du bonhe

---

LA POLITIQUE AGRICOLE

CONCLUSIONS

présentées par M. André Dulin,

Vice-Président du Comité Exécutif.

Nous demandons l'application entière des dispositions de l'ordonnan prise à Alger, sur notre initiative, par le Gouvernement provisoire de République, le 27 juillet 1944, supprimant la corporation paysanne et red nant aux agriculteurs français leur liberté syndicale ou d'association.

Nous demandons l'application de l'ordonnance du 3 août 1944, supprimant tous les groupements vichystes.

Nous demandons que l'ordonnance prise à Alger le 8 août, portant réglementation de la vente et de la circulation des produits agricoles, soit également appliquée, et nous demandons en particulier la réorganisation du Ministère du ravitaillement par la suppression effective des comités centraux de ravitaillement, groupements ou comités d'organisation créés par Vichy, des commissions d'achat, et la liberté pour tous les produits dont le contingentement n'est pas absolument nécessaire.

Nous pensons que toute la production agricole française doit être mise à la disposition du pays pour assurer son alimentation, et qu'en conséquence les impositions système vichyssois doivent être supprimées.

Nous demandons que soient mis à la disposition de l'Agriculture française tous les moyens de production au prix coûtant par l'intermédiaire des associations agricoles, des artisans ou des petits commerçants, c'est-à-dire par la suppression des comités d'organisation représentants qualifiés des trusts; et que soit assuréà nos paysans, un prix rémunérateur de leurs produits, afin que l'agriculteur français puisse, comme les autres citoyens, élever sa famille convenablement et vivre dans la dignité.

Demain nous allons à la bataille. Sur le plan agricole, nous pouvons l'affronter la tête haute. Encore une fois, la paysannerie française nous apportera sa confiance, puisqu'elle sait que le Parti radical-socialiste est le parti de la liberté, du respect de la propriété individuelle et de la défense de la République.

LA POLITIQUE COLONIALE

CONCLUSIONS DU RAPPORT

de M. Monnerville,

Membre de l'Assemblée Consultative Provisoire,

Secrétaire du Bureau du Comité Exécutif.

Le Congrès du Parti radical-socialiste tient à souligner la part qu'ont prise dans la lutte contre l'ennemi commun les colonies françaises, en particulier celles d'Afrique, devenues la plaque tournante de la résistance d'outre-mer. Il salue les hommes de ces territoires qui, ayant appris par l'exemple de la France la valeur de la liberté, sont partis dès juin 1940 pour libérer le sol de la métropole et lui rendre ses raisons de vie.

Considérant que l'avenir de la France est intimement lié à celui des Frances d'outre-mer, et qu'il y a lieu d'associer de plus en plus étroitement la démocratie française et les démocraties coloniales, il propose la mise en œuvre, dans les relations entre la métropole et les territoires coloniaux, de formules nouvelles, telles que la fédération ou l'union, la première comportant une interpénétration, la seconde une juxtaposition des éléments de l'Empire, mais réalisant toutes deux une véritable communauté française et mettant fin aux principes désuets du pacte colonial.

Dans le domaine économique, la prospérité des colonies, comme celle de la métropole, exige un vaste plan de mise en valeur, limité dans ses délais de réalisation et précis dans ses objectifs.

Du point de vue social, un immense effort est à accomplir en mati d'hygiène et de santé, en vue de reprendre et d'amplifier l'effort comme avant la guerre.

L'exécution de ces plans, dont le gouvernement a accepté le princi devra être poursuivie tenacement avec des moyens à l'échelle des besoins dans le sens d'une unité d'action au sein de la communauté française.

Sur le plan politique, il importe également de reconnaître l'effort d populations d'outre-mer, dont l'histoire de ces quatre années a mon la fidélité. Il faut leur faire confiance et lever les restrictions que l'Assembl consultative a cru devoir apporter au nombre des futurs représenta des colonies à l'Assemblée constituante. Notre démocratie ne peut q gagner à cet apport d'un sang nouveau.

Dans la conjoncture internationale actuelle, dont il serait vain de dissimuler la gravité, au moment où le régime des colonies est mis en cau la France se doit d'affirmer hautement qu'elle entend poursuivre l'œuv humaine dont elle a la charge et que, par son génie propre, elle est se à pouvoir assumer.

LA JEUNESSE ET LES SPORTS

CONCLUSIONS DU RAPPORT

de M. Beffara,

Membre du Comité Exécutif.

Le Congrès, ému de la situation physique et morale de la jeunes estime qu'il est primordial de refaire une jeunesse républicaine et patri ainsi qu'une race solide et saine.

Dans ce but, il entend tout d'abord faire triompher dans l'esprit jeunes la notion de liberté (liberté de l'individu, liberté de l'enseigneme liberté d'association) dont le Parti radical est à peu près seul à vou assurer la pérennité.

En ce qui concerne la liberté de l'individu, le Congrès estime q convient de développer dans la jeunesse l'esprit de réflexion, le lib arbitre, et l'individualisme. Une réforme profonde doit être entrep tendant à revenir à notre conception nationale de la primauté des beso moraux sur les besoins matériels, et du développement de la perso humaine dans la liberté.

Sur le plan de l'enseignement, le Congrès, tout en proclamant la nécess de la liberté d'initiative du professeur, tant en matière scolaire que d'é cation physique et sportive, ne saurait admettre l'existence d'une doctr d'Etat.

Enfin la liberté d'association doit être respectée. Laissant aux or nismes sportifs et de jeunesse toute indépendance, le rôle de l'Etat se borner en ce domaine à venir en aide aux initiatives privées.

Mais ces libertés ne suffisent pas à assurer la cohésion indispensa de la Nation sans l'esprit de solidarité, qui ne peut s'acquérir qu'au cont permanent de toutes les catégories sociales dans les organisations sporti La démocratisation du sport doit donc être entreprise. A cet effet, il impo de développer les loisirs culturels, et plus spécialement en dehors de l'éc en organisant des maisons et auberges de la jeunesse et des associati

sportives. Le Congrès estime qu'il serait utile de créer un organisme autonome, dépendant de la Présidence du Conseil, et groupant les activités physiques, sportives et culturelles de la jeunesse.

Le Congrès considère enfin qu'il importe de développer dans notre jeunesse l'amour de la Patrie. Il faut avant tout lui faire connaître la France et son Empire, lui inculquer le goût de l'étude de notre glorieux passé, et lui donner conscience d'apporter sa part à l'une des plus belles civilisations du monde.

Tel est l'idéal digne de la jeunesse française aujourd'hui désemparée. Le Parti radical-socialiste est son meilleur guide pour en refaire une jeunesse dynamique, courageuse, capable de triompher des difficultés qui l'attendent dans la lourde tâche du relèvement de la France.

LES ANCIENS COMBATTANTS, LES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET LES VICTIMES DE LA GUERRE

CONCLUSIONS DU RAPPORT

de M. Voirin,

Membre du Comité Exécutif.

Le Congrès salue les anciens combattants de 1914-1918, ceux qui ont franchi le Rhin et poussé jusqu'au Danube, les maquisards, les prisonniers, déportés et victimes de la guerre, les glorieuses armées alliées grâce auxquelles le monde est aujourd'hui à l'aube de la paix.

Il déplore que la carence gouvernementale n'ait accordé qu'une aide insuffisante à toutes les victimes de la guerre et demande pour les sinistrés la réparation intégrale du préjudice subi.

Appuyant les revendications formulées par la Fédération des prisonniers, le Congrès insiste pour que soient accordés à ceux-ci : un trousseau, un congé de libération de trois mois avec prime basée non sur le salaire départemental, mais sur les tarifs de leur profession ; un bon de transport gratuit pendant leur congé ; l'augmentation du pécule de 250 francs par année de captivité pour les rapatriés ne bénéficiant pas d'une solde mensuelle ; un remboursement plus élevé des reichmarks en leur possession.

Il demande que soient prévues diverses mesures tendant à faciliter la rentrée des rapatriés dans la vie civile, notamment l'accélération des procédures judiriaires, une aide prioritaire aux artisans, commerçants, industriels et agriculteurs par la mise à leur disposition de prêts et de stocks de démarrage, la reconduction de leurs baux et locations, la priorité d'emploi dans les administrations et entreprises privées, l'institution d'une carte des prisonniers, déportés et internés.

Le Congrès préconise l'octroi d'avantages analogues aux combattants des deux guerres et du maquis, étant entendu que le taux des pensions de guerre devrait être porté à celui des traitements publics.

Pour défendre les droits de ces différentes catégories, le Congrès dema le rétablissement du Ministère des Anciens Combattants.

Regrettant, d'autre part, que l'ordonnance de mai 1945 ait reco l'U. F. A. C. comme la « seule » organisation représentative des combatta et victimes des deux guerres, et qu'elle l'ait seule habilitée à interve en leur nom auprès des Pouvoirs publics, le Congrès demande l'abrogati de cette ordonnance et le vote par le futur Parlement d'une loi respect la liberté intégrale d'association en cette matière.

Le Congrès s'associe à l'œuvre de construction pacifique entrep par l'Amérique ; il souhaite que se renouent des relations amicales a l'Angleterre ; il rend hommage au rôle capital de l'armée russe dans victoire ; il espère que la Chine n'oubliera pas que notre Indochine est Extrême-Orient le symbole de l'union entre l'Orient et l'Occident. Il souha que ces grandes nations ne déçoivent pas ceux qui ont tant souffert p elles et pour la France.

LES FONCTIONNAIRES

MOTIONS

présentées par M. Lamouroux,
et Mme Marthe Reel,
Secrétaire du Bureau du Comité Exécutif.

I

Motion de M. Lamouroux.

Après les douloureuses épreuves subies par la nation, le Parti radi est heureux de rendre un hommage éclatant aux fonctionnaires et age des services publics, dont le dévouement et l'intégrité ont permis au p de subsister au milieu des pires difficultés nées de l'invasion et d'un rég de démoralisation et de trahison ;

Constate qu'en l'absence de tout système représentatif, et partant toute responsabilité devant les mandataires du pays, les administrati publiques ont, dans leur ensemble, magnifiquement fait leur devoir maintenu intactes leurs traditions de fidélité au régime républicain, probité et de dévouement à l'intérêt général ;

S'engage à demander la réhabilitation morale et matérielle de t les fonctionnaires frappés, entre le 25 juin 1940 et le rétablissement défi de la légalité républicaine, pour des faits autres que ceux dont ils aura eu à répondre devant les tribunaux réguliers de l'Etat ou devant les j dictions administratives régulières ;

Demande aux syndicalistes radicaux d'être présents partout, de don l'exemple et d'exiger de leurs camarades le même renoncement indispens à la bonne harmonie de rapports fondés sur des conceptions politiq

S'engage à œuvrer pour que la fonction publique soit moralem revalorisée et que soit mis en action le plan établi précédemment M. Jean Zay, alors ministre de l'Education nationale ;

Demande une réforme des méthodes administratives et comptab

a simplification des méthodes de travail, la suppression des fonctionnaires nutiles ;

Considérant, d'autre part, qu'en raison de la hausse du coût de la ie et de la diminution du pouvoir d'achat, il serait injuste de faire supporter ux fidèles serviteurs de l'Etat un véritable déclassement social ;

Demande que les traitements et salaires de début soient enfin portés un taux permettant de vivre, que, d'autre part, des mesures énergiques oient prises pour assurer la stabilité des prix en obtenant un accroissement e la production et des échanges dans les cadres des nouvelles lois sociales, fin d'éviter la hausse permanente des salaires, mesure inévitable qui onduirait évidemment à la catastrophe dont les fonctionnaires, ouvriers t retraités seraient les principales victimes ;

Assure enfin les fonctionnaires radicaux de sa sollicitude et de sa reconaissance pour les immenses services rendus au Parti et à la République.

II

Motion de Mme Marthe Reel.

Considérant que la réduction du nombre des fonctionnaires par une uste réforme administrative s'impose,

Que la mise à la retraite anticipée et facultative de personnel féminin ourrait utilement servir la cause de la famille et permettrait le dégagement des cadres de l'administration française,

Que la possibilité de réversibilité de la pension sur le conjoint des agents éminins décédés devrait être examinée sous certaines conditions,

Que le rajustement et la revalorisation des pensions doivent être effectués ans retard, compte tenu du coût de la vie,

Que la possibilité des versements rétroactifs actuellement autorisés à aloir pour la retraite ne soit pas limitée au 1er octobre 1946,

Que la représentation des retraités dans les commissions administratives oit acquise,

Le Parti radical demande qu'il soit fait droit aux revendications des etraités dans le moindre délai possible.

LE TOURISME

CONCLUSIONS

présentées par M. Santiaggi (Nice).

Le Congrès considère que le tourisme, par l'apport en France de devises trangères, ainsi que par l'activité qu'il procure tant à l'ensemble de nos ommerces et de nos industries qu'au monde du travail, est un facteur ssentiel du retour de notre pays à la prospérité ; qu'il constitue d'autre art un moyen précieux de rayonnement de la pensée française et d'interénétration sur le plan international.

Le Congrès suggère :

1° Que le Gouvernement soit invité à prévoir la possibilité pour les isiteurs étrangers de transférer en France les capitaux indispensables à eur séjour ;

2° Que le Gouvernement renforce l'effort de propagande du tourisme rançais en établissant une sorte de clearing des employés français et trangers dans les agences de voyage ;

3° Que les transports par fer adoptent dès la reprise d'un trafic nor le système des tarifs dégressifs ;

4° Que les routes de tourisme soient développées suivant tous les prog modernes ;

5° Que soit instaurée une large politique d'accueil, financée par le G vernement, comportant la création de bureaux de renseignements à l'in rieur et de « Maisons de France » à l'étranger ;

6° Que l'Etat se préoccupe de la situation critique de l'hôtellerie, allégeant les taxes qui pèsent sur elle, en facilitant le rééquipement hôtels par le déblocage des matières premières, et en consentant une la extension du crédit hôtelier ;

7° Que le tourisme soit placé sous les directives du Ministère de l'E nomie nationale ;

8° Que soit constituée une Commission permanente du tourisme sein du Comité exécutif du Parti.

LA LIBERTE DE LA PRESSE

MOTION

présentée par M. Léon PERRIER (Isère).

Considérant que, dès la libération, la répartition des organes de pr s'est faite dans le désordre le plus absolu et au hasard des circonstanc

Qu'il est inadmissible qu'un an après la libération une telle situat se perpétue ;

Que, notamment, le Parti radical n'a pu retrouver les possibilités d'exp sion qui étaient les siennes en 1939 ;

Qu'une telle situation est d'autant plus injuste que l'attitude du P radical, à l'égal tout au moins de tous les autres, a été essentiellem guidée par l'esprit de résistance, avec l'unique souci de servir la patri la République, en dehors et au-dessus de toute autre considération p tisane ;

Qu'une telle inégalité de traitement est de nature à fausser le résul des consultations électorales prochaines, alors que le gouvernemen affirmé sa volonté d'assurer à toutes les fractions de l'opinion un t tement égal et équitable ;

Que le seul moyen de remédier à cet état de choses, conformém aux déclarations du gouvernement et dans le respect des traditions re blicaines, est de rendre au Parti radical, au point de vue de la press situation régionale et locale qui était la sienne avant la guerre ;

Le Congrès décide d'envoyer auprès des pouvoirs publics une déléga ayant pour mission formelle d'obtenir sans délai du gouvernement le r blissement immédiat des journaux radicaux n'ayant pas démérité e parution, dans les mêmes conditions qu'avant la guerre, d'organes nouve aux lieu et place de ceux qui ont pu être défaillants pendant l'occupat

---

ÉDITIONS DU PARTI
RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE
N° 134.

Imprimerie E. PIGE
189-191, boulevard Vol
PARIS
— O. P. L. 31.109